

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

Korasit KS2

Type(s) de produit

TP08: Produits de protection du bois

Numéro d'autorisation: FR-2024-0020

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: FR-0032132-0000

| | |
|---|----|
| 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES | 3 |
| 1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit | 3 |
| 1.2. Titulaire de l'autorisation | 3 |
| 1.3. Fabricant(s) du produit | 3 |
| 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s) | 3 |
| 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT | 5 |
| 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit | 5 |
| 2.2. Type(s) de formulation | 5 |
| 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE | 6 |
| 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) | 8 |
| 4.1. Description de l'utilisation | 8 |
| 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION | 10 |
| 5.1. Consignes d'utilisation | 10 |
| 5.2. Mesures de gestion des risques | 10 |
| 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 10 |
| 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage | 10 |
| 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage | 10 |
| 6. AUTRES INFORMATIONS | 11 |

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

| | |
|---------------------------------|----------------------------|
| Nom commercial/noms commerciaux | Korasit KS2 Korasit KSM |
|---------------------------------|----------------------------|

1.2. Titulaire de l'autorisation

| | | |
|---|---------|---|
| Nom et adresse du titulaire de l'autorisation | Nom | Kurt Obermeier GmbH |
| | Adresse | Berghäuser Straße 70 57319 Bad Berleburg Allemagne |
| Numéro de l'autorisation | | FR-2024-0020 |
| <i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i> | | FR-0032132-0000 |
| Date de l'autorisation | | 12/04/2024 |
| Date d'expiration de l'autorisation | | 13/03/2034 |

1.3. Fabricant(s) du produit

| | |
|--------------------------------------|---|
| Nom du fabricant | Kurt Obermeier GmbH & Co. KG |
| Adresse du fabricant | Berghäuser Straße 70 D-57319 Bad Berleburg Allemagne |
| Emplacement des sites de fabrication | Kurt Obermeier GmbH site 1 Berghäuser Straße 70 D-57319 Bad Berleburg Allemagne |

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

| | |
|--------------------------------------|--|
| Substance active | Carbonate basique de cuivre |
| Nom du fabricant | Spiess-Urania Chemicals GmbH |
| Adresse du fabricant | Frankenstrasse 18b 20097 Hamburg Allemagne |
| Emplacement des sites de fabrication | Spiess-Urania Chemicals GmbH site 1 c/o Aurubis AG, Hovestrasse 50 20539 Hamburg Allemagne |

| | |
|--------------------------------------|---|
| Substance active | Poly(oxy-1,2-ethaandiyl),.alfa.-[2-(didecylmethylammonio)ethyl]-.omega, -hydroxy-, propanoat (zout) (Bardap 26) |
| Nom du fabricant | YOU Solutions Germany GmbH |
| Adresse du fabricant | Nattermannallee 1 50829 Köln Allemagne |
| Emplacement des sites de fabrication | YOU Solutions Germany GmbH site 1 3500 Trenton Avenue PA-17701 Williamsport États-Unis d'Amérique YOU Solutions Germany GmbH site 2 |

Am Selder 25 47906 Kempen Allemagne

YOU Solutions Germany GmbH site 3

Industrieparkstrasse 1, Werk Gendorf 84508
Burgkirchen Allemagne

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|---|---|----------------------|------------|-----------|------------|
| Carbonate basique de cuivre | Copper(II) carbonate-copper(II) hydroxide (1:1) | substance active | 12069-69-1 | 235-113-6 | 19,2 |
| Poly(oxy-1,2-ethaandiyl),.alfa.-[2-(didecylmethylammonio)ethyl]-.omega,-hydroxy-, propanoaat (zout) (Bardap 26) | | substance active | 94667-33-1 | | 15,09 |
| Ethylène glycol | Ethane-1,2-diol | Substance non active | 107-21-1 | 203-473-3 | 4,5 |
| Monoethanolamine | 2-aminoethanol | Substance non active | 141-43-5 | 205-483-3 | 34,5 |
| Acide propionique | Propionic acid | Substance non active | 79-09-4 | 201-176-3 | 0,45 |

2.2. Type(s) de formulation

SL Concentré soluble

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

| | |
|----------------------|---|
| Mentions de danger | <p>H302 + H332: Nocif en cas d'ingestion ou par inhalation.</p> <p>H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.</p> <p>H335: Peut irriter les voies respiratoires.</p> <p>H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> |
| Conseils de prudence | <p>P260: Ne pas respirer les vapeurs.</p> <p>P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.</p> <p>P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... en cas de malaise.</p> <p>P363: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.</p> <p>P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.</p> <p>P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin/....</p> <p>P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].</p> <p>P391: Recueillir le produit répandu.</p> <p>P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P405: Garder sous clef.</p> |

P501: Dispose of contents/container to ...

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Usage industriel

| | |
|---|---|
| Type de produit | TP08: Produits de protection du bois |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | - |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Nom scientifique: autre: Pas de donnée Nom commun: autre: Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse et pourriture molle) Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: Hylotrupes bajulus L. Nom commun: autre: Insectes à larves xylophages Stade de développement: larves Nom scientifique: Reticulitermes sp. Nom commun: termites Stade de développement: aucune donnée |
| Domaine(s) d'utilisation | utilisation en intérieur Traitement préventif – Classe d'usage 1, 2, 3 et 4 |
| Méthode(s) d'application | Méthode d'application: autre: Traitement pénétrant (imprégnation vide-pression) Description détaillée: - |
| Fréquence d'application et dose(s) à appliquer | Taux d'application: Usage contre les insectes à larves xylophages et les champignons destructeurs du bois: - Classe d'usage 1 : 3,25 kg de produit par m ³ de bois - Classes d'usage 2 et 3 : 9,6 kg de produit par m ³ de bois - Classe 4 d'usage : o Traitements généraux : 12,1 kg de produit par m ³ de bois (résineux) 19,4 kg de produit par m ³ de bois (feuillus) o Traitements des poteaux de transmission, piquets de vigne et pour arbres fruitiers : 23,2 kg de produit par m ³ de bois Usage contre les insectes à larves xylophages, les champignons destructeurs du bois et les termites (Reticulitermes spp.): - Classes d'usage 1 et 2 : 10,38 kg de produit par m ³ de bois - Classe d'usage 3 : 10,83 kg de produit par m ³ de bois - Classe 4 d'usage : o Traitements généraux : 12,1 kg de produit par m ³ de bois (résineux) 19,4 kg de produit par m ³ de bois (feuillus) o Traitements des poteaux de transmission, piquets de vigne et pour arbres fruitiers : 23.2 kg de produit par m ³ de bois Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: Le produit est appliqué une fois. |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | industriels |
| Dimensions et matériaux d'emballage | Cuve en PEHD opaque de contenance 600 ou 1000 L |

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Le produit biocide ne peut être appliqué que sur du bois non utilisé dans des plans d'eau ou des cours d'eau.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (Norme Européenne EN 374) (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6 ; Norme Européenne EN 13034) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une protection oculaire pendant la phase de manipulation du produit
- Eviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- L'application industrielle ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux.
- Le responsable de la mise sur le marché du bois traité doit s'assurer que le bois ne soit pas destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

- Le produit doit être dilué entre 0,5 et 6% avant d'être appliqué par imprégnation vide-pression.
- La dilution du produit concentré avec de l'eau et le transfert des solutions d'imprégnation vers les cuves de traitement pour l'imprégnation sous vide sous pression se font automatiquement par des lignes de raccordement.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

-

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION:

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale

En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin

EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche.

Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler.

NE PAS faire vomir.

Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever.

Enlever tous les vêtements contaminés.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min.

Appeler un centre antipoison/un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes.

Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Ne pas stocker à une température au-dessus de 40°C

Durée de conservation : 24 mois

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

-